



INDEMNITÉS POUR BLESSURES SPORTIVES

- 10 000 \$ Remboursement en cas de décès ou de mutilation accidentels et de perte d'indemnisation spécifique
- 5 000 \$ Remboursement des frais dentaires en cas d'accident
- 10 000 \$ Remboursement des frais médicaux en cas d'accident
- 200 \$ Remboursement des prothèses dentaires ou des ponts dentaires
- 10 000 \$ Remboursement de la prestation d'urgence en cas d'accident hors province (au Canada seulement)
- 50 \$ Remboursement de la prestation de transport d'urgence
- 100 \$ Remboursement de la prestation pour lunettes ou lentilles cornéennes
- 1000 \$ Remboursement pour fracture, luxation, rupture de tendon et indemnités diverses
- 20 000 \$ Remboursement pour handicap total
- 2 000 \$ Remboursement des frais de scolarité privée
- 3 000 \$ Remboursement d'une indemnité de réadaptation
- 1 000 \$ Remboursement de la prestation de voyage dans le cadre d'un traitement spécial